

SEANCE du : 10 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 4 octobre 2022.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Bruno BODIN	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Philippe BARON	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Anne ROUX
Florence BAZZOLI	Pascale FERCHAUD	Emmanuelle MENARD	Rodolph THIBAUDEAU
Anita BRIFFE	Stéphanie FILLON	Jean-François MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Marinette TALLIER à Bruno COTHOUIS	Pierre BUREAU à Thierry BAUDOUIN	Nathalie MOREAU à Stéphanie FILLON
Jamel CHENIOUR à Bruno BODIN	Sandrine DELUGEAU à Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN

Secrétaire de séance : Yannick CHARRIER, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.
Assistait également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services

**Intégration des parties communes du lotissement dit du chemin vert dans le domaine public**

Ce lotissement aménagé par le Groupe Eurivim et AG Foncier est terminé. Une visite a été effectuée sur site par les services afin de vérifier la bonne réalisation de l'ensemble des prescriptions demandées au lotisseur. Un procès-verbal de réception des travaux a été signé entre la collectivité et l'aménageur.

Un courrier datant du 9 septembre 2022 a été envoyé à chaque propriétaire les informant de l'intégration des équipements communs (Parcelles CL n°0358, CL n°0357, CL n°0356 et CL n°0253) de ce lotissement appartenant à EURIVIM et la parcelle CL n°0384 appartenant à AG Foncier dans le domaine public.

Il s'agit donc d'acquérir l'ensemble des parcelles pour l'EURO SYMBOLIQUE étant précisé que tous les frais (notaire) sont à la charge du lotisseur, EURIVIM.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACQUERIR** les parcelles cadastrées CL n°0358, CL n°0357, CL n°0356, CL n°0253 et CL n°0384 constituant la voirie et les espaces communs du lotissement « Chemin Vert », propriété de EURIVIM, pour le prix de l'EURO SYMBOLIQUE.
- **D'INTEGRER** les parcelles cadastrées CL n°0358, CL n°0357, CL n°0356, CL n°0253 et CL n°0384 dans le domaine public de la commune
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération notamment l'acte notarié

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Emmanuelle MENARD

079-217900497-20221014-DG DEL 2022 192-DE
Date de télétransmission : 14/10/2022
Date de réception préfecture : 14/10/2022